Vingt-huitième année. Le Numéro : 75 centimes. VENDREDI 31 JUILLET 1868

LA PATRIE

ON S'ABONNE : PARIS, rue du Croissant, 12.
DÉPARTEMENS, chez les libraires et les directeurs de poste et de messagerie.
STRASBOURG (pour l'Allemagne), chez M. Alexandre, libraire.
LONDRES, chez MM. Delizy, Davies et Cᵉ, 1, Finch lane, Cornhill, ou 1, Cecil street, Strand.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Paris, est considérée comme nulle.
Les réclamations et changemens d'adresse doivent être accompagnés d'une des dernières bandes imprimées. (Affranchir.)

PRIX D'ABONNEMENT

PARIS. . . . . 13 fr. 50 par trimestre.
— avec feuille du *Commerce*. . . . 18 fr. » par trimestre.
DÉPARTEMENS. . . . . 16 fr. par trimestre.
— avec feuille du *Commerce*. . . 22 fr. par trimestre.

ANNONCES : MM. Fauchey, Laffitte, Bullier et Cᵉ, place de la Bourse, 8;
— M. Duport, rue Coq-Héron, 7, et au bureau du journal.

Les annonces passent dans toutes les éditions de la *Patrie*, à l'exception d'une édition spéciale, où elles sont remplacées par la *feuille du Commerce*.
L'administration se réserve le droit de modifier la rédaction des annonces.
LES MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS.

Avis aux Abonnés.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priées de le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'expédition du journal.

Les abonnemens partent des 1ᵉʳ et 16 de chaque mois.

Toutes demandes de réabonnement et de changement d'adresses, et toutes réclamations quelconques doivent toujours être accompagnées de l'une des dernières bandes du journal.

PARIS, 30 JUILLET.

Bulletin

A en croire une correspondance adressée de Florence à la *Gazette de la Croix*, ce serait le représentant de la France qui, dans la pensée de provoquer une tension dans les rapports entre la Prusse et l'Italie, aurait inspiré les interpellations de M. le général La Marmora sur le récit, présenté par l'état-major général prussien, des opérations de l'armée italienne pendant la campagne de 1866. La France, ajoute la *Gazette de la Croix*, aurait eu un autre but. Elle aurait espéré, qu'en amenant le général italien à publier à ce sujet une dépêche — écrite d'ailleurs au temps de la guerre, — elle susciterait la susceptibilité de l'Autriche.

C'est là, de tous points, une fable grossière. Nous ne voyons pas l'intérêt que la France aurait eu, ni de près ni de loin, à faire naître un débat auquel certaines susceptibilités intéressées ne nous semblent avoir donné que trop de retentissement.

L'*Italie* du 26 annonce, dans ses *dernières nouvelles*, que le matin même la nouvelle convention relative à l'opération des tabacs avait été signée.

En voici, d'après ce journal, les principales dispositions :

La durée du contrat est limitée à quinze années, divisées en quatre périodes : la première, de deux années; la deuxième et la troisième, de quatre, et la quatrième de cinq.

La redevance annuelle est déterminée, pour la première période, par le produit brut de 1868, après déduction de 38 pour cent. Pour chacune des quatre autres périodes, elle est basée respectivement, comme dans la convention primitive, sur la moyenne du produit annuel de la période précédente.

La répartition des bénéfices est établie, pour les deux premières périodes, à 40 0/0 en faveur du gouvernement, et 60 0/0 en faveur de la Société; pour les deux autres périodes, elle est fixée à 50 0/0 au gouvernement comme à la Société.

Nous n'avons fait qu'indiquer hier, d'après quelques lignes extraites d'un journal de Saint-Pétersbourg, le projet du gouvernement russe de faire subir aux israélites les persécutions violentes qui, jusqu'à ce jour du moins, n'avaient été que le partage des catholiques.

Voici le raisonnement que développe une correspondance que nous n'avons fait que mentionner :

Dans la Russie tout entière, il faut que tous les habitans soient de vrais Russes. Un vrai Russe ne peut être que schismatique. Abstraction faite de ce que les juifs se distinguent des Russes par leur religion détestable et impie, ils doivent, pour d'autres motifs, être considérés comme des ennemis de la Russie.

Les juifs sont pour nous très dangereux en Pologne et même plus dangereux que les Polonais, parce qu'ils possèdent la plus grande partie des capitaux, parce qu'ils tiennent dans leurs mains le développement économique futur du pays. Qu'on les chasse donc de la Pologne! Il faut que l'on relègue les juifs dans les provinces les plus éloignées, au milieu des contrées russes pures de l'Empire, au-delà de Moscou, de Kazan, par exemple, et que l'on attire en Pologne et en Lithuanie des négocians russes à la place des juifs. Dans le cas où cela serait difficile ou impossible, *on devrait forcer les juifs à renoncer au commerce et à se transformer en ouvriers et en laboureurs.*

La *Correspondencia* annonce, d'après les journaux des Canaries du 18, que deux jours auparavant le bateau à vapeur de guerre le *Vulcano*, de la marine espagnole, avait amené les généraux, au nombre de quatre, qui doivent fixer leur résidence dans ces îles.

D'après des avis du Paraguay qui parviennent par la voie de Lisbonne, un conflit sérieux a éclaté entre le ministre des Etats-Unis au Paraguay et le maréchal Caxias, à la suite du refus de ce dernier de permettre à la canonnière américaine *Wasp* de remonter le fleuve pour aller communiquer avec le représentant de sa nation.

Garibaldi vient d'avoir un nouveau filleul, qu'il a voué au *baptême civil* en félicitant sa mère, par une lettre publiée par le *Daily News*, d'avoir repoussé de son enfant la main des prêtres, « ces plus grands ennemis de la race humaine que la peste même. » Garibaldi ajoute que le prochain concile démontrera cette vérité!

L'un des secrétaires de la rédaction,
J. PENEL.

TELEGRAPHIE PRIVEE.

Belgrade, 29 juillet.

L'envoyé de la Porte remettra, demain matin à onze heures, le bérat d'investiture, en présence du métropolitain, des membres de la régence, des ministres, des conseillers d'Etat, des représentans des puissances étrangères et de cinq citoyens de la capitale.

Constantinople, 28 juillet.

D'après un nouveau télégramme adressé à la Sublime-Porte par le gouverneur général du vilayet du Danube, il a été constaté, par les déclarations du chef de bande Kutchuk-Stéfan, de Toulscha, qui a été arrêté, que, de tous les brigands passés de Valachie sur la rive droite du Danube, il n'en est resté qu'une trentaine ayant à leur tête Hadji-Dimitri et Kialib-Alexan. Excepté cinq ou six d'entre eux, tous les autres sont blessés.

Le même télégramme porte que, d'après des avis plus récens, reçus de Tirnova, un certain nombre de ces fuyards, ne pouvant continuer leur chemin à cause de leurs blessures, ont été déjà saisis par les autorités, et un détachement de troupes était en train de poursuivre les derniers débris de ces bandes, qui fuyaient du côté de Phillipopoli.

Ainsi, toutes ces bandes et leurs tentatives se trouvent à l'heure qu'il est réduites à l'impuissance, et la tranquillité la plus complète continue à régner dans toute la province du Danube.

Londres, 29 juillet, 4 h.

Les avis de Shanghaï en date du 5 juillet portent qu'une entente s'est établie au Japon entre les daïmios du Nord et ceux du Sud.

Lisbonne, 28 juillet, soir.

(*Source paraguayenne*).—On mande de Buenos-Ayres que la colonne expéditionnaire, forte de 6,000 hommes, envoyée par les alliés pour explorer l'intérieur du Paraguay et reconnaître la position de Lopez sur Tebicuary, a été surprise et presque totalement détruite par la cavalerie paraguayenne, au moment du passage de la rivière Yacaré. Un nombre considérable de prisonniers, d'armes et de chevaux, sont restés au pouvoir des Paraguayens. Le général brésilien Mena Barceto, chef de l'expédition, a pu très difficilement s'échapper avec les débris de ses troupes.

Les alliés se préparent à abandonner le Chaco, à cause des inondations et des ravages causés continuellement dans leurs rangs par le bombardement continuel des Paraguayens.

Un conflit sérieux a éclaté entre le ministre des Etats-Unis au Paraguay, M. Washburne, et le maréchal Caxias, à la suite du refus de ce dernier de permettre à la canonnière américaine *Wasp* de remonter le fleuve pour aller communiquer avec le représentant de sa nation.

La forteresse d'Humaïta tient toujours; elle est pourvue des vivres nécessaires. Tebicuary est bien fortifié.

Le général Caceres de Corrientes a défendu de vendre des bestiaux et des chevaux pour l'armée alliée.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

Quelques journaux fixent la date de l'ouverture de l'emprunt : les uns disent le 4 août, d'autres le 8 ou tout autre jour; ils indiquent la durée de l'émission et y ajoutent divers détails.

Or, la loi sur l'emprunt a été envoyée hier au Sénat; la commission s'est réunie ce matin, et la loi est portée à l'ordre du jour pour la séance générale d'aujourd'hui seulement.

Il est donc évident qu'aucune décision n'a pu encore être prise à cet égard. — *A. Lannau-Rolland.*

Les violens orages qui sévissent depuis quelques jours jettent la perturbation dans les transmissions télégraphiques.

On signale surtout de nombreux accidens survenus dans la journée d'hier, 29, aux lignes qui relient directement Paris à la Prusse; des poteaux ont été renversés ou brisés, des fils rompus ou arrachés de leurs supports.

L'orage avait d'autant plus de prise sur ces lignes, qu'elles sont en ce moment l'objet de travaux destinés à les mettre à la hauteur du développement que prend chaque jour la correspondance électrique.

Les dépêches ont dû éprouver des retards considérables. — *A. Olivier.*

Après avoir annoncé, comme une éventualité très prochaine, la conclusion de traités secrets d'alliance offensive et défensive entre la France, la Belgique et la Hollande, plusieurs journaux étrangers affirment aujourd'hui que ces traités, ou l'un d'eux, serait signé. Celui avec la Belgique daterait du 23 de ce mois, et celui avec la Hollande viendrait à la signature « au commencement de la semaine prochaine. »

Nous admirons, en vérité, la hardiesse avec laquelle les nouvellistes étrangers trompent leurs lecteurs, pour se sortir d'un mauvais pas. Il serait fâcheux, seulement, que cette hardiesse réussit, et nous croyons devoir mettre en garde la crédulité publique contre les efforts manifestes tentés par des correspondans anonymes pour éveiller de nouveau des craintes de guerre.

Leur première campagne, qui a duré un an, n'a pas réussi. Ils en entreprennent une seconde, en se montrant aussi peu scrupuleux sur le choix des thèmes à développer. Les traités franco-belge et franco-hollandais n'existent pas; ils ne sont ni signés depuis huit jours, ni à signer dans huit jours.

Nous l'affirmons de la manière la plus positive.

Comme pendant à cette mystérieuse action diplomatique engagée entre Paris Bruxelles et La Haye, on a inventé aussi une « conspiration espagnole » dirigée contre la France, et dans laquelle entreraient la Prusse, l'Italie et la Belgique. Cette fois, l'idée est tout simplement grotesque, et l'on peut s'étonner que de pareilles choses trouvent place dans des journaux qui ont la prétention d'être sérieux.

Peut-être avons-nous tort nous-même de les relever; mais l'expérience a démontré depuis un an que l'esprit public a parfois de singulières faiblesses, contre lesquelles il est bon de réagir, et que mieux vaut encore dénoncer les sottises qui se débitent qu'attendre que le temps en fasse justice.

ERNEST DRÉOLLE.

En Amérique, comme en Angleterre et en France, les pouvoirs législatifs s'ajournent, et vont laisser, pendant quelque temps, les pouvoirs exécutifs seuls sur la scène politique. Une dépêche électrique de Washington nous annonce, en effet, que le Congrès s'est ajourné hier.

Cependant, si, en Angleterre, l'horizon politique menace de perdre quelque peu de sa sérénité habituelle en présence des élections de novembre pour le Parlement réformé, on n'y craint pas de tempête, tandis qu'aux Etats-Unis on n'est point aussi rassuré. Deux partis, encore animés de violentes passions, sont en présence dans la république fédérale. Quoique nous comptions, pour le maintien de la paix, sur le bon sens patriotique et sur la lassitude des Américains, après quatre ans d'une terrible guerre civile, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler que, même en mars 1861, personne ne croyait à la guerre, dont le premier coup de canon éclatait cependant un mois plus tard.

N'est-on pas, jusqu'à un certain point, justifié à concevoir des alarmes quand on se rappelle le langage belliqueux tenu par les chefs des deux partis aux Etats-Unis, et notamment par le général Frank Blair, qui vient d'être choisi par les démocrates comme candidat à la vice-présidence?

Le général a exposé clairement quelle est la situation critique du pays à la veille de l'élection présidentielle de novembre prochain. Il a dit nettement qu'il ne servirait à rien de nommer un président démocrate si on ne détruisait pas l'œuvre entreprise et terminée par le pouvoir législatif.

Un président démocrate se retrouverait en effet dans la même situation que M. Johnson. Il lui serait impossible d'appliquer aucune des mesures que le peuple attendrait de lui, puisque ces mesures seraient *voted down*, rejetées infailliblement par la majorité des deux Chambres législatives. C'est donc cette majorité qu'il faut changer, conclut M. Frank Blair, et il faut d'autant mieux la changer qu'elle n'est obtenue que frauduleusement, grâce aux lois inconstitutionnelles de reconstitution promulguées par le Congrès.

Ainsi le candidat démocrate à la vice-présidence, qui autrefois était un farouche adhérent du parti républicain, reconnaît que ce parti a été trop loin, qu'il a violé la Constitution et qu'il faut annuler les mesures qu'il a prises. Par quel moyen, le général ne le dit pas; mais il est évident que la force seule pourrait atteindre ce but, et c'est devant son emploi que nous espérons voir les partis reculer. Cependant ces prédications effrayent quelques journaux américains qui se demandent si on pourra ainsi jouer longtemps avec le feu des passions politiques sans finir par s'y brûler.

Le Congrès sent instinctivement qu'on va le battre en brèche plus que jamais, et les « politiciens » radicaux tiennent à n'être pas pris au dépourvu. Ainsi, au lieu de s'ajourner comme de coutume jusqu'en décembre prochain, après l'élection, le Congrès se réunira de nouveau le 21 septembre. D'ici là, la campagne présidentielle va continuer dans les journaux et les meetings, à coups de langue; et nous espérons bien qu'elle ne se terminera pas à coups de canon, comme cela arriverait si on mettait en pratique les idées du candidat démocrate à la vice-présidence

FÉLIX AUCAIGNE.

Les deux escadres cuirassées que la France entretient terminent, en ce moment, une campagne d'expériences et d'études dont les résultats peuvent être regardés comme décisifs.

La nouvelle artillerie navale, étudiée sous tous ses aspects, modifiée, d'après les lois de l'expérience, dans quelques-uns de ses détails, est aujourd'hui définitivement jugée. Les quatre pièces qui la composent répondent à tous les besoins de la guerre et peuvent servir à toutes les natures de bâtimens. Leur calibre bien équilibré leur permet de tirer des projectiles dont le poids varie entre 45 et 216 kilogrammes.

Ces bouches à feu inaugurent un nouveau système, qui consiste à mettre à bord de chaque navire de guerre moins de pièces qu'autrefois, mais des pièces plus fortes. Il est certain qu'un projectile de 216 kilogrammes bien dirigé produit, au point de vue de la destruction des bâtimens ennemis, beaucoup plus d'effet que vingt-deux projectiles de 10 kilogrammes chacun, ayant à eux tous un poids à peu près égal.

Ce système change les conditions de la guerre navale. Il s'applique, dans des proportions définies, non-seulement aux frégates cuirassées, comme la *Magnanime*, la *Revanche*, le *Rochambeau*, la *Gauloise*, mais encore aux navires en bois. La corvette à vapeur le *Château-Renaud*, qui vient d'être construite au Havre, pour le compte de la marine, recevra un armement de ce genre. Il en sera de même, à l'avenir, des frégates, des corvettes, des avisos et des canonnières à vapeur.

Les nouvelles pièces forment des masses si énormes qu'il a fallu, pour les manœuvrer, construire un nouvel affût qui a été l'objet d'expériences nombreuses faites tant à bord de l'escadre d'évolutions que commande le vice-amiral Jurien de La Gravière, qu'à bord de la division cuirassée de l'Océan aux ordres du contre-amiral de Dompierre d'Hornoy. Cet affût est aujourd'hui reconnu bon, tant pour le tir à la mer que pour le tir au mouillage.

Indépendamment des bouches à feu placées sur les escadres cuirassées, on a fait au polygone de Gâvre, près de Lorient, des expériences sur une pièce de 42 centimètres tirant des projectiles de 300 kilogrammes.

Ces expériences ne sont encore que des études de balistique intéressantes au point de vue purement savant.

Les autres puissances font en ce moment, au sujet de l'artillerie navale, des expériences très suivies. Mais elles ont pour but, non pas d'étudier un système arrêté et consacré comme le nôtre afin d'arriver à le perfectionner, mais de se fixer sur le système qu'elles doivent adopter. La France est donc, dans cette voie plus avancée que les autres nations, car elle possède un matériel reconnu bon, mis en service sur ses bâtimens et avec lequel elle pourrait, si par impossible les circonstances l'exigeaient, entreprendre une guerre navale.

A. LAUNOY.

Revue des Journaux.

La *Gazette de France* s'occupe rétrospectivement des rapports qui ont eu lieu entre le conseil d'Etat et la commission du Corps législatif, à l'occasion de la loi d'emprunt. C'est à la fois une critique du conseil et de la commission : le conseil n'eût pas dû élever la prétention — dans tous les cas il ne l'a pas maintenue bien longtemps — de comprendre dans les mêmes budgets les ressources normales et les ressources de l'emprunt; quant à la commission, elle n'a point assez résisté aux exigences du conseil. Tel est son crime. Il nous semblait cependant que, pendant trois mois de discussion préalable, la commission n'avait pas fait autre chose que de disputer pied à pied le terrain au conseil d'Etat. Il suffit pour cela de lire attentivement le rapport.

La *Gazette* termine par un éloge de M. Thiers. D'où vient donc cette subite tendresse de la *Gazette* pour l'ancien président du 1ᵉʳ mars?

Le *Journal de Paris* ne méconnaît point que la session se soit prolongée au-delà des limites ordinaires, mais il ne trouve pas qu'elle ait donné de nombreux résultats.

Est-ce pour cela que, dans le même journal, l'honorable M. de Janzé nous informe qu'il compte publier la réplique *qu'il aurait adressée* à M. de Lavenay, son contradicteur au Corps législatif (discussion relative à la direction des tabacs et des poudres), si la Chambre eût consenti à l'entendre? Cela peut nous mener loin. Et si, à son tour, M. de Lavenay, se trouvant insuffisamment partagé par le temps que lui a accordé l'assemblée, annonçait au public qu'il se propose de continuer la discussion que la Chambre a close par son vote? Sans doute chacun de ces messieurs est libre à cet égard. Mais alors n'est-ce pas la session qui recommence? Et l'honorable M. de Janzé trouve-t-il qu'elle n'a pas été assez longue?

Le *Temps* ne partage pas l'avis du *Journal de Paris*. « La session, dit-il, n'a pas seulement été longue, elle a aussi été laborieuse et importante. »

Mais ce qu'improuve le *Temps*, c'est le mécanisme constitutionnel, qui complique les travaux de la Chambre par l'intervention du conseil d'Etat, et allonge ainsi forcément les sessions.

Que dans certains cas la préparation des lois eût pu être abrégée, nous n'en disconviendrons pas; mais de là à supprimer toute préparation, il y a loin, et c'est là que nous conduirait le raisonnement du *Temps*, s'il était admis : la mort sans phrases!

Presque tous les journaux se félicitent

Précéd. clôture.	H.	B.	BOURSE DU 30 JUIL.	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dernier revenu
69 90	65		3 0/0 J. 1er juil. 1868 cpt	70 ..	70 ..	69 95	69 95	3
69 92½	65		3 0/0 J. 1er juil. 1868 31	69 95	69 97½	69 87½	69 97½	
101 45		10	4 1/2 J. 22 mars 1868..	101 40	101 40	101 30	101 35	4 50
90 50			4 0/0 J. 22 mars 1868..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	4
472 50	1 25		Obligat. du Trésor.	472 50	473 75	472 50	473 75	20
3145 ..	5		Banq. de France. J. jt	3150 ..	3150 ..	3145 ..	3150 ..	107
730 ..			Comptoir d'Esc.. cpt	730 ..	.. ..	.. ..	730 ..	57
727 50		1 25	J. février. 31	725 ..	726 25	723 75	726 25	
705 ..		2 50	do nouvelles. J. fév.	705 ..	705 ..	700 ..	702 50	
617 50			Crédit agricole.. cpt	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	25
625 ..			500f. 200f. payé. J. jet 31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
450 ..			Cr. fonc. colonial cpt	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	32 50
550 ..			500f. 250f. paye. J. avr 31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
1430 ..	1 25		Crédit foncier... cpt	1435 ..	1435 ..	1431 25	1431 25	62 50
1430 ..			500f. 250f. paye J. jet 31	1432 50	1432 50	1430 ..	1430 ..	
475 ..		2 50	Algérienne (Sté gle) cpt	472 50	.. ..	.. ..	472 50	
480 ..			500f. 125f. paye. J mai 31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
133 ..		1	Obl. alger. 6f. pr an cpt	132 ..	.. ..	.. ..	132 ..	
125 ..			r. 150f. tout p. J. fev. 31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
640 ..			Crédit industriel cpt	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	23
640 ..			500f. 125f. paye J. mai 31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
280 ..		5	Crédit mobil. J. jet cpt	277 50	277 50	272 50	275 ..	
275 ..	7 50		do 3 0/0 1866 J. avr 31	275 75	275 ..	271 25	275 ..	
548 75		1 25	Société de Dépôts...	548 75	.. ..	.. ..	548 75	12 50
585 ..	5		Société générale cpt	585 ..	590 ..	585 ..	590 ..	25
587 50	7 50		500f. 250f. paye. J. avr 31	587 50	595 ..	587 50	595 ..	
413 75		3 75	S.-Comp. du comm.	410 ..	.. ..	.. ..	410 ..	
410 ..		5	Charentes 400f. p. J. fév.	410 ..	412 50	405 ..	405 ..	16 71
555 ..	3 75		Est. J. mai cpt	557 50	558 75	553 25	558 75	33
556 25			31	556 25	.. ..	.. ..	553 25	
930 ..	1 25		Lyon. J. mai cpt	930 ..	931 25	930 ..	931 25	60
930 ..			31	931 25	932 50	930 ..	930 ..	
576 ..	2 50		Midi. J. jet cpt	571 25	572 50	571 25	572 50	40
571 25			31	571 25	.. ..	.. ..	571 25	
1156 25		2 50	Nord. J. jet cpt	1155 ..	1155 ..	1153 75	1153 75	70
1155 ..			31	1155 ..	.. ..	.. ..	1155 ..	
882 50		1 25	Orléans. J. avr cpt	882 50	882 50	881 25	881 25	56
881 25			31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
572 50		1 25	Ouest. J. avr cpt	572 50	573 75	571 25	571 25	35
572 50			31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
527 50			Magas. généraux J jt	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	30
1480 ..			Gaz parisien J. avr cpt	1480 ..	1480 ..	1478 75	1480 ..	115
1475 ..			31	1475 ..	.. ..	.. ..	1475 ..	
97 50	2 50		Sté immobil. J. jet cpt	98 75	100 ..	98 75	100 ..	
100 ..		1 25	31	98 75	98 75	97 50	98 75	
365 ..			Transatlant. J. jet cpt	366 25	366 25	365 ..	365 ..	35
365 ..			31	365 ..	.. ..	.. ..	365 ..	
758 75	1 25		Messageries. J. déc.	760 ..	.. ..	.. ..	760 ..	50
392 50			Canal de Suez J jet cpt	395 ..	395 ..	392 50	395 ..	25
390 ..	5		31	390 ..	395 ..	390 ..	395 ..	
52 75	25		Italien 5 0/0 J. jet cpt	52 75	53 ..	52 50	53 ..	5
52 70	27 ½		31	52 80	53 05	52 65	52 97½	
495 ..		1 25	Banq. des Pays-Bas.	493 75	.. ..	.. ..	493 75	32 50
700 ..			Cr. fonc. d'Autr. cpt	700 ..	.. ..	.. ..	700 ..	25
700 ..		5	500f. 200f. payé. J jet 31	695 ..	.. ..	.. ..	695 ..	
302 50			Mobilier espagn. cpt	303 75	303 75	302 50	302 50	
302 50	5	2 50	J. janvier 1867. 31	305 ..	305 ..	300 ..	300 ..	
555 ..	1 25		Autrichiens. J. jet cpt	553 75	556 25	553 75	556 25	35
555 ..	1 25		31	555 ..	557 50	555 ..	556 25	
188 75	1 25		Luxembourg. J jt 1867	190 ..	.. ..	.. ..	190 ..	
398 75	6 25		Lombards. J. mai cpt	401 25	405 ..	401 25	405 ..	33
401 25	5 ..		31	402 50	406 25	402 50	406 25	
60 ..		5	Nord de l'Espag. cpt	58 ..	58 ..	55 ..	55 ..	
60 ..			J. janvier 1865. 31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
39 ..		1	Pampelune. J. jet 1865.	38 ..	.. ..	.. ..	38 ..	
39 ..			Portugais J. jer 1866	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
42 ..	1		Romains. J. oct. 1865..	42 ..	43 ..	42 ..	43 ..	
65 ..		50	Saragosse J. jet 65 cpt	64 50	.. ..	.. ..	64 50	
60 ..			31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
45 ..		1	V.-Emmanuel. J. jer 66	43 50	44 ..	43 50	44 ..	

Obligations.		Précéd. clôture.	Dernier cours
Seine. Emp. 1857. J jt		230 .	230 50
1852 5 0/0 J. jt	Ville	1215 ..	1225 ..
1855-60 J. mars		470 ..	467 50
1865. 3 25f. p. J. fev.		535 ..	535 ..
do tout payé do		542 50	541 25
500f. 4 0/0 J mai		507 50	510 ..
100es 4 0/0 do		101 ..	101 50
500f. 3 0/0 do	Cr. foncier.	495 ..	493 75
100es 3 0/0 do		99 50	99 50
500f 4% 63 J nov		509 ..	.. ..
comptes 3% J mai		422 ..	422 50
5es 3% do		82 75	83 25
Lille-Béthune J. avr		307 ..	307 ..
Charentes do		309 ..	309 ..
Est 1852-56 J. juin		525 ..	522 50
Est 3 0/0 g. pr Et. do		321 ..	320 50
Ardennes do J jet		317 ..	316 75
Lyon 5 0/0 J. avr		1115 ..	.. ..
Lyon 3 0/0 do		325 ..	327 ..
Bourbonnais. J jet		329 ..	329 ..
Dauphiné. g. pr. Et do		317 ..	317 ..
Genève 1855 do do		319 ..	318 ..
Genève 1857 do		314 ..	313 ..
Médit. g. pr Et. J. avr		555 25	.. ..
do 3 0/0 do J jet		331 ..	330 ..
do 3 0/0 (fusion) do		318 ..	318 ..
do 3 0/0 1866 J. avr		321 50	321 25
Médoc 3 0/0 J jet		288 75	289 ..
Midi. g. pr Et. do		317 ..	316 50
Nord. do		329 50	329 ..
Orléans 1842 do		1110 ..	.. ..
do 1848 do		1050 ..	.. ..
do 3 0/0 do		320 50	320 ..
Grand-Central. do		318 50	318 ..
Ouest g. pr Et. do		1055 ..	.. ..
Ouest do do		318 50	318 25
Havre J. mars		1050 ..	.. ..
Rouen J. juin		1045 ..	.. ..
Gisors. J jet		288 75	282 50
V.-Emaml. 1862 J. avr		316 ..	317 ..
do 1863 do		117 50	117 ..
Colonial 5 0/0 J. fev.		4 65 ..	.. ..
do 6 0/0 do		420 ..	.. ..
Ce des Eaux J. avr		317 50	330 ..
Gaz parisien J jet		520 ..	507 50
Gaz central. do		260 ..	.. ..
Omnibus do		510 ..	508 75
Immobilière. do		180 ..	180 ..
Canal de Suez. J. avr.		334 ..	332 50
do J. oct.		325 ..	321 25
Luxembourg. J. mai		481 25	481 25
Lombards J jet		214 25	214 75
Nord-Espag. J. avr. 67		119 25	.. ..
Pampelune do		90 25	.. ..
Portugais. J jet 1856		69 ..	68 ..
Romains J. jet 67		102 50	102 ..
Saragosse J jet		129 50	129 ..
Lombards 1869 J mars		515 ..	513 75
do 1870-1874 do		480 ..	480 50
do 1875 do		470 ..	470 ..
do 1876 do		466 25	466 25
do 1877 do		460 ..	458 75
do 1878 do		458 75	457 50

Valeurs étrangères		
Ville d'Anvers.....	92 ..	92 ..
do Bruxelles 1862	101 ..	.. ..
do do 1868	100 ..	100 ..
Romains privilégiés.	75 ..	.. ..
Banque ottomane...	525 ..	.. ..
Gaz de Bruxelles...	462 50	465 ..
Vieille-Montagne...	235 ..	234 ..

Valeurs diverses			
Villes	de Bordeaux....	91 ..	91 50
	de Lille 1860...	99 50	.. ..
	do 1863...	97 50	97 50
	de Roubaix.....	30 ..	30 ..
	Caisse des ch. de fer	35 ..	37 ..
	S.-Cr des Entrepren.	130 ..	125 ..
	Ce gén. des Eaux..	400 ..	405 ..
	Ce de l'ind. Linière.	545 ..	.. ..
	Lin Maberly.....	600 ..	600 ..
	Gaz central.....	535 ..	535 ..
	Gaz général.....	460 ..	.. ..
	Gaz de Marseille...	447 50	.. ..
	Cail et Cᵉ.....	880 ..	880 ..
	Omnibus de Paris..	890 ..	.. ..
	Petites voitures....	237 ..	237 50

FONDS ETRANGERS	Précéd. clôture.	Dernier cours
Emp. autrich.	62 ..	.. ..
Espagne ext..	36 ..	35 ¼
— pet. coup..	36 ..	35 ¼
— intérieure.	31 ¼	.. ..
— pet. coup..	31 ¼	.. ..
— diff. convert	33 ½	.. ..
— passiv. ntes	23 ..	.. ..
Etats-Unis ..	82 ½	82 ..
Mexicain 6%	22 ½	23 ..
Dette turque..	39 25	39 35
Obl Autrich. 60	905 ..	.. ..
— 65	320 50	321 50

FONDS ÉTRANGERS	Précéd. clôture.	Dernier cours
Domaines autr.	236 25	237 ..
Danubien 8 %	79 ¼	.. ..
Egyptien	368 75	368 75
Emp. Mexicain	146 50	148 ..
Obl. Ottom 60	301 25	301 25
— 63	297 50	296 25
— 65	302 ..	305 ..
Emp. Romain.	65 ¼	.. ..
— Russe 67	331 ..	331 ..
— Tunisien	197 50	195 ..
— nouv..	211 25	211 25

PRIMES	au				au			
3 0/0.....	d 1 31 c	.. ..	.. ..	31 p	.. ..	.. ..
id.....	d 50 31 c	.. ..	.. ..	31 p	70 25	70 35
id.....	d 25 31 c	.. ..	.. ..	31 p	70 50	70 60
Compt. d'esc..	d 10 31 c	.. ..	.. ..	15 p	.. ..	.. ..
Crédit foncier.	d 10 31 c	.. ..	.. ..	31 p	.. ..	.. ..
Crédit mobil..	d 10 31 c	290 ..	292 50	15 p	291 25	300 ..
Sté Générale..	d 10 31 c	592 50	597 50	15 p	.. ..	.. ..
Lyon.....	d 10 31 c	.. ..	.. ..	31 p	936 25	.. ..
Midi.....	d 10 31 c	.. ..	.. ..	31 p	.. ..	.. ..
Orléans.....	d 10 31 c	.. ..	.. ..	31 p	.. ..	.. ..
Gaz parisien...	d 10 31 c	.. ..	.. ..	15 p	.. ..	.. ..
Immobilière..	d 10 31 c	.. ..	.. ..	15 p	.. ..	.. ..
Italien	d 1 31 c	.. ..	.. ..	15 p	.. ..	.. ..
id.....	d 50 31 c	.. ..	.. ..	15 p	53 15	53 50
id.....	d 25 31 c	.. ..	.. ..	15 p	53 60	53 85
Mobilier esp..	d 10 31 c	.. ..	.. ..	15 p	307 50	310 ..
Autrichiens....	d 10 31 c	.. ..	.. ..	15 p	.. ..	.. ..
Lombards....	d 10 31 c	.. ..	.. ..	15 p	.. ..	.. ..

REPORTS	comptant.	d'une liq. à l'autre.	
3 0/0.....	p 02	.. ..	b . 03 . 04
Crédit foncier.....	.. ..	.. ..	4 .. 4 75
Crédit mobilier.....	.. ..	.. ..	. 40 . 45
Lyon.....	.. ..	.. ..	2 25 2 50
Midi.....	.. ..	.. ..	1 50 .. ..
Nord.....	.. ..	.. ..	1 75 .. ..
Gaz.....	.. ..	.. ..	3 .. .. ..
Italien.....	.. ..	.. ..	. 05 .. ..
Mobilier espagnol.....	.. ..

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Bertrand.

Audience du 28 juillet.

TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR UN PÈRE SUR SA FILLE. — TENTATIVE DE MEURTRE. — RÉBELLION.

François Denis, ouvrier boulanger, est un de ces hommes violens qui se complaisent dans l'étalage de leur force physique. Il en fait parade; il est glorieux de son surnom *le Rapide*. A l'accusation, qui lui reproche d'avoir failli tuer quatre personnes, il ne répond pas grand'chose; mais quand on lui dit qu'on l'a terrassé, il ne le veut pas, il répond que personne n'est capable de le jeter à terre, que, quant à sa tête, il n'y tient pas beaucoup, et que, si cela fait plaisir aux jurés, il la leur abandonne.

Il a la figure d'un Kalmouck, le front fuyant, les pommettes saillantes, le menton pointu et avancé; il porte toute sa barbe, sa chevelure est épaisse. Une ceinture tient son pantalon; il gesticule, il crie, et la douceur des questions de M. le président l'empêche seule de se livrer à tous ses emportemens.

Il a cinquante-trois ans, il est né à Luzy, arrondissement de Château-Chinon. Dans les derniers temps, il était ouvrier boulanger à Paris, impasse Bourdon.

Voici les charges que l'accusation a relevées contre lui :

« Bourdon s'est marié en 1836; il était alors boulanger à Luzy (Nièvre); sa fortune personnelle et celle de sa femme semblaient devoir assurer au ménage une vie aisée et un avenir heureux, mais l'inconduite de l'accusé, ses habitudes d'ivrognerie et de débauche ne tardèrent pas à consommer la ruine de son commerce. La femme Denis, maltraitée chaque jour par son mari, injuriée et frappée de coups de couteau, supporta longtemps sans se plaindre un commencement d'existence à laquelle elle ne renonça qu'en 1850. Sur les conseils de sa famille et de l'autorité locale, elle vint à Paris avec sa fille Eugénie, et trouva dans un travail assidu les ressources dont elle avait besoin.

» De son côté, Denis, poursuivi par les créanciers, vendit tout son mobilier et abandonna ses enfans à la charité publique. Il quitta Luzy en 1855, il parvint à découvrir l'adresse de sa femme à Paris. Il l'attendit sur la voie publique, la renversa et se livra sur elle aux plus graves violences. Traduit en police correctionnelle, il fut, à raison de ce fait, condamné, le 7 novembre 1855, à six mois d'emprisonnement.

» Le 15 mars 1856, la femme Denis obtint du tribunal de la Seine sa séparation de corps.

» Les sévérités judiciaires ne suffiront pas pour mettre cette femme à l'abri des brutalités de son mari, qui la poursuivait dans toutes les maisons où elle trouvait un emploi. Elle était occupée depuis plusieurs années, comme caissière, aux bains Saint-Sauveur, rue Saint-Denis, 277. Elle partageait son travail avec sa fille Eugénie.

» Au mois de décembre 1867, le jour de Noël, Denis parvint à s'introduire, sans être vu, dans l'un des cabinets de l'établissement, et il se montra subitement à sa femme dans une attitude menaçante. L'un des garçons de bains, nommé Seigneur, intervint et chassa l'accusé. Celui-ci, en s'éloignant, dit à sa femme : « J'aurai ta vie, tu n'as pas pour longtemps à vivre! »

» Le 11 juin dernier, vers neuf heures et demie du soir, la demoiselle Eugénie Denis se trouvait seule dans le bureau grillé où elle distribue les cachets de bain, quand elle vit apparaître son père. Elle s'efforça vainement de l'empêcher d'avancer.

» L'accusé la repoussa et lui porta rapidement quatre coups de couteau, à la bouche, aux tempes et à l'épaule. Aux cris de cette malheureuse jeune fille, le garçon baigneur accourut. Il se jeta sans hésiter sur Denis, le terrassa et reçut dans cette lutte deux blessures, l'une à la main et l'autre au côté droit de la poitrine. Cette dernière pouvait être mortelle, mais l'arme glissant sur l'une des côtes ne put entrer profondément.

» La dame Bernard, baigneuse du même établissement, voulant à son tour porter secours, reçut au bras droit un coup de couteau qui ne lui fit qu'une blessure légère.

» Ces crimes accomplis et sa vengeance satisfaite, Denis prit la fuite. Vers minuit, les inspecteurs Bocini et Malacourt, chargés d'un ordre d'arrestation, le rencontrèrent à Montrouge, rue du Fer-à-Moulin.

» L'accusé se présenta lui-même devant eux. Je suis Denis, leur dit-il, et je me f.... de la police. Il s'enfuit aussitôt. Rejoint presque immédiatement, il engagea contre l'un des agens une lutte désespérée. Bocini reçut un coup de couteau dans le bras gauche. Malacourt eût été atteint en pleine poitrine, sans un mouvement rapide qui lui sauva la vie.

» L'intervention des sergens de ville accourus au secours des inspecteurs fit cesser la résistance, et Denis fut désarmé et fouillé. Il avait rempli ses poches de sable destiné à aveugler les agens de la force publique qui tenteraient de l'arrêter.

» Malgré les efforts de l'accusé, le caractère des faits dont il doit rendre compte à la justice ne saurait être méconnu. C'est à la suite d'une longue préméditation que Denis a frappé sa fille pour se venger sur elle des griefs qu'il imputait à sa femme. Quant à Seigneur, il s'est efforcé de lui donner la mort. « Je vais te tuer, a-t-il dit à cet homme, » et en même temps il lui a enfoncé son couteau dans la poitrine. »

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président interroge l'accusé.

D. Vous êtes désigné comme un homme dangereux, même à l'état de raison, et quand vous avez bu, vous êtes comme une bête sauvage, comme enragé. — R. Oui, monsieur, c'est vrai.

D. Vous avez subi neuf condamnations pour outrages et voies de fait, pour bris de clôtures, rébellion et coups. Vous vous êtes marié en 1836. — R. Oui, si vous étiez bon assez pour me faire connaître depuis mon bas âge, si ça vous faisait plaisir de dire comment j'ai été élevé.

D. C'est votre défenseur qui le fera connaître. Vous étiez boulanger? — R. Je me suis marié en 1836 avec Mlle Couraud; j'ai amodié une boulangerie, un de mes oncles a été ma caution.

D. Votre établissement prospérait? — R. Par ma probité et mon travail, j'ai commencé avec rien. J'avais la confiance de tous les honnêtes gens. J'étais très vif; mais nous parlerons de tout cela plus tard.

D. Vous aimiez le jeu, le vin et les femmes? — R. J'aimais les femmes, puisque j'aimais la mienne, trop peut-être.

D. Vous en faisiez une martyre, au contraire; vous l'accabliez de coups de pied, de coups de couteau? — R. Oh! monsieur.

D. Elle en porte encore des traces; l'autorité craignait un assassinat; on l'a engagée à quitter le pays. Elle est venue à Paris en 1854. En 1855, vous l'avez rencontrée? — R. Par hasard, je voulais seulement lui arracher ma bague de la main.

D. Alors, il s'est passé une scène de violence inouïe, constatée par des témoins? — R. Des gardes municipaux.

D. Vous aviez un couteau à la main, vous aviez l'air d'un sauvage, d'un enragé, les gardes ont reçu des coups et vous avez mis tout le quartier en émoi. Nous allons tout à l'heure voir une scène de violence pareille. Vous avez été condamné à six mois de prison pour ces faits? — R. Oui, monsieur.

D. Pendant ce temps, votre femme a obtenu sa séparation de corps; depuis ce temps, tous vos enfans sont morts, excepté votre fille Eugénie? — R. Je ne sais pas.

D. Votre femme est venue à Paris s'établir comme caissière aux bains Saint-Sauveur? — Je n'en sais rien.

D. Vous poursuiviez votre femme partout? — R. Non, monsieur.

D. Si, aux bains Breda notamment? — R. J'y allais, c'était pour voir ma fille.

D. L'année dernière, à Noël 1867, vous vous êtes caché dans un cabinet de bain? — R. C'est faux; même le jour de l'an, j'ai écrit à ma fille et à ma femme; je voulais toujours me remettre avec elle.

D. Attendez un peu. — R. Ah bien! alors je ne dirai rien. Je n'ai pas fait de mal à Noël.

D. Non? — Eh bien! alors.

D. Mais vous avez dit à votre femme : « J'aurai ta vie. » — R. Vous voyez bien que c'est faux, puisqu'elle vit encore. (On rit.) Si je leur avais voulu faire du mal, j'aurais fait bien pis.

M. le président. — Audiencier, développez les pièces à conviction.

L'audiencier développe les pièces à conviction, qui se composent de vêtemens d'homme, de robes de femme et de linge.

L'accusé. — Voici aussi un gilet sur moi; le voulez-vous?

M. le président. — Non, gardez-le.

D. Le 11 juin dernier, il s'est passé une scène épouvantable aux bains Saint-Sauveur, à neuf heures et demie; votre femme était dans une pièce haute, elle a vu un homme se glisser dans la cour et entrer dans une petite cuisine, à côté du bureau où l'on délivre les billets; elle a été immédiatement trouver le concierge de la rue Saint-Denis, elle lui a dit d'aller chercher la garde et elle est rentrée par la rue Saint-Sauveur, et toute la scène était déjà terminée; elle a trouvé en rentrant une porte brisée, du sang partout, sa fille blessée, une femme blessée, et un homme blessé...

L'accusé. — Comme ça je ne peux pas causer.

D. Si, qu'avez-vous à dire? — R. Par où suis-je entré?

D. C'est à vous à le dire, mais qu'importe d'ailleurs, vous êtes entré; que reconnaissez-vous? que niez-vous? — R. Je suis coupable, mais j'ai frappé involontairement; je serais bien heureux de monter à la Roquette, je n'ai pas peur de la mort, allez, je souffre assez; si j'étais coupable autant que vous le dites, je le dirais; allez, je ne crains rien. Devant le maître (il montre le Christ), je dis la vérité, la pure vérité.

D. Vous avez donné quatre coups à votre fille, et si Seigneur n'était pas arrivé, vous ne vous seriez arrêté que lorsque vous n'auriez plus eu qu'un cadavre devant vous. — R. Voulez-vous permettre?

D. Oui. — R. Je suis entré par la rue Saint-Sauveur; j'avais mangé deux sous de pain, une chopine et des tripes. Vous voyez que je n'étais pas ivre; je suis toujours vif. Je supporterai les conséquences, puisque j'ai fait le coup; mais je serais fâché si l'on m'en donnait pour plus que je n'ai fait.

D. Dites alors comment les choses se sont passées? — R. Si j'ai frappé ma fille, c'est qu'elle s'est mise à crier; enfin je suis coupable pour ma fille. Mais pour Seigneur, je ne suis pas coupable; il est venu là, je l'ai frappé. Pour un homme aussi vif que moi, je ne connais pas les coups, j'ai regret d'avoir frappé. Le lion, quand il a fait du mal, il s'en repent.

D. Quand Seigneur arrive, vous lui portez un coup de couteau. — Ça ne s'est pas passé comme ça; Seigneur est arrivé et il m'a renversé; c'est étonnant, car je suis très fort.

D. Vous vouliez commettre un crime, vous criiez... — R. Je crie toujours.

D. Mais vous criiez : « Je vais te tuer, je vais te tuer! » — R. J'ai touché Seigneur involontairement.

D. La femme Belmont a été elle-même blessée? — R. C'est involontairement aussi. Quel intérêt avais-je à frapper une personne qui ne m'a pas fait de mal?

D. Vous vous êtes enfui ensuite avec votre couteau à la main? — R. Je serais revenu le lendemain rendre compte à la justice.

D. On met des agens à votre poursuite, vous fuyez les agens et vous leur criez en vous sauvant : « C'est moi qui suis *Rapide*, je me f... de la justice; » un agent vous atteint et vous le frappez d'un coup de couteau; l'autre, s'il ne s'était pas baissé, aurait été tué. — R. Voulez-vous me laisser parler? J'avais du regret de ce que j'avais fait; je me suis trouvé rue des Ursulines quand j'ai entendu parler du *Rapide*, c'est mon nom; s'ils m'avaient dit, les agens, « au nom de la loi, je vous arrête! » comme ils le devaient, je me serais rendu; ils m'ont frappé à coups de casse-tête; tenez! voyez mon gilet, comme il est ensanglanté; tenez! vous allez voir ma chemise.

L'accusé se dispose à la retirer.

M. le président. — Non, non, gardez-la.

L'accusé. — On sait que je ne suis pas un gaillard à tomber sur le dos; ils m'ont assommé à coups de casse-tête.

D. Vous n'êtes pas d'accord avec les agens. — Oh! je sais bien, parbleu; ils m'ont assommé et terrassé. Je vous garantis que je cours bien et que je suis fort; je n'ai pas été bien longtemps par terre. Je ne suis pas coupable, là! ce sont eux qui sont plus assassins que moi. On devait me prendre par les sentimens et je me serais rendu moi-même. (Sourires.)

D. Vous étiez sans ressources; vous ne travailliez pas depuis dix jours? — R. Je suis bon ouvrier et honnête homme.

D. Quand on vous a arrêté, on a trouvé du sable dans votre poche? — Je l'avais pris pour nettoyer mon couteau, et je l'avais mis dans ma poche; peut-être que je m'en serais servi, je ne dis pas.

D. Vous n'avez rien à ajouter? — R. Ma tête est à votre disposition, messieurs les jurés, vous pouvez en faire ce que voudrez; si ma fille n'avait pas crié, je ne l'aurais pas frappée.

Femme Denis. — Je n'étais pas là quand mon mari est rentré pour frapper ma fille; je descendais du premier; je me suis sauvée; il entrait dans la cuisine; j'ai été prévenir le concierge pour qu'il aille chercher des sergens de ville; quand ils sont arrivés, le céup était déjà fait. Il était parti. Ma fille a été bien blessée; elle n'est pas encore rétablie; elle aperçoit toujours son père, dans ses hallucinations, avec un couteau à la main.

Mlle Eugénie Denis. (Ce témoin est vivement ému et arrive à grand'peine, soutenue par sa mère; elle est âgée de vingt-quatre ans). — J'ai voulu empêcher mon père d'entrer, il s'est jeté sur moi avec son couteau j'ai crié quand il m'a frappée.

L'accusé. — Vous avez crié avant!

Le témoin. — Je retirai la porte, il m'a frappée à la tête, à la bouche et à l'épaule gauche. Seigneur est arrivé à mon secours, je suis remontée au premier et l'on m'a saignée. Je suis moins malade aujourd'hui.

M. le président voyant le témoin souffrant, après avoir demandé au ministère public et à la défense s'ils y consentent, autorise le témoin à se retirer.

L'accusé. — Je m'y oppose, c'est mon droit. (Murmures.)

Prosper Seigneur, trente-deux ans, garçon de bain. — La première fois que j'ai vu l'accusé, c'est le jour de Noël; il a fait une scène scandaleuse à son épouse, j'ai dû le mettre à la porte. En sortant, il a fait à sa femme des menaces de mort; il a dit : « D'ici à huit jours j'aurai ta vie. »

Le 11 juin, vers neuf heures du soir, j'étais dans un couloir; j'entends crier Mlle Denis; j'arrive; j'aperçois un individu qui la frappait à coups de couteau; je me précipite sur lui; l'accusé m'a dit : « Je vais te tuer! » et il m'a donné un coup de couteau dans la poitrine.

D. Votre chemise avait un bouton qui a été coupé, et sans ce bouton, vous étiez mort? — R. A ce qu'il paraît.

L'accusé. — Jamais je n'ai dit ce que dit le témoin. Si monsieur s'était mêlé de ses affaires, ça ne serait pas arrivé. (Violens murmures dans l'auditoire.)

Thérèse Bernon, baigneuse, faubourg Montmartre. — Je suis descendue aux cris de Mlle Denis. J'ai vu M. Denis par terre; Seigneur le tenait. J'ai voulu les séparer, c'est là que j'ai reçu ma blessure au bras. Je ne m'en suis pas aperçue de suite.

Bocini, inspecteur de police. — Le 11 juin, j'étais de service au bureau du commissariat; on est venu me prévenir de l'assassinat. On m'a donné un mandat d'arrêt décerné contre Denis; nous ne connaissions pas son domicile; nous avons été la chercher à la mère des boulangers, près de le boulangerie Scipion; il y avait un monsieur sur la porte; il me dit : « Je suis de la boulangerie. » Nous lui demandons s'il connaissait Denis; il nous dit : « Oui, oui, ce sais ce que vous voulez; je suis Denis, le Rapide; je me f... de vous. »

Nous le poursuivons, je l'arrête en le tenant par le dos, il me donne un coup de couteau. La fuite se poursuit, nous l'arrêtons une seconde fois; mon camarade était devant, je le tenais par derrière. Il est doué d'une force herculéenne, il nous échappe; alors je crie à l'assassin; les passans courent avec nous après lui. Enfin, dans la rue de l'Arbalète, des sergens de ville lui barrent le chemin et nous avons pu le conduire au poste; nous l'avons désarmé.

L'accusé. — Vous m'avez désarmé, c'est faux!

M. le président. — Il prétend que vous lui avez donné des coups de casse-tête?

Le témoin. — Non, monsieur. Quant à moi, j'affirme que je ne l'ai pas frappé. J'ai reçu le coup de couteau. Je n'avais pas d'arme.

L'accusé. — Voulez-vous que je parle? C'est le témoin qui m'a frappé le premier; j'ai eu des marques sur la tête; je ne suis pas un homme à tomber sans qu'on m'assomme. C'est monsieur qui est le coupable; il devrait être à ma place.

Malacourt, inspecteur de police. — J'ai été chargé d'exécuter, le 1er juin, un mandat à la suite d'un assassinat commis aux bains Saint-Sauveur.

Le témoin confirme la déposition du sieur Bocini. Il ajoute qu'il aurait été tué d'un coup de couteau lancé par Denis en pleine poitrine, s'il n'avait pas fait un mouvement.

On entend ensuite les témoins Chaillet et Chineau, qui déposent sur le caractère violent de l'accusé.

M. le docteur Bergeron rend compte de l'examen qui lui a été confié. Il a constaté que la demoiselle Denis a été frappée de quatre coups de couteau; elle en porte les traces, et l'une de ces cicatrices, celle des lèvres, sera persistante. Aucune de ces blessures ne pouvait donner la mort, alors même que l'arme eût profondément pénétrée.

Les deux blessures de Seigneur étaient plus graves, cependant elles n'ont pas mis sa vie en danger. Une plaie non encore cicatrisée existait au-dessous du sein droit, elle avait six centimètres.

Si le couteau eût pénétré, au lieu de heurter contre une saillie osseuse, au point même où commence la blessure, il y aurait eu plaie pénétrante dans la poitrine et la mort eût été certaine.

La blessure de Seigneur à la main était de peu d'importance.

Les blessures faites à Bocini et à la femme Bermont sont sans gravité.

M. l'avocat général Lepelletier a soutenu l'accusation.

Me Demange a présenté avec habileté la défense si difficile qui lui était confiée.

Le jury a écarté la préméditation et l'accusation de coups et blessures à la femme Bermont; mais il a reconnu Denis coupable de tentative de meurtre sur les personnes de la demoiselle Denis, sa fille, et de Seigneur.

La cour a condamné Denis à vingt ans de travaux forcés.

M. le président. — Denis, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation.

Denis. — Oh! bien, je suis trop content, je peux aller me promener maintenant; merci bien, messieurs. *(Droit.)*

Le Spiritualisme et l'Idéal

DANS L'ART ET LA POÉSIE DES GRECS

Par A. CHASSANG, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

Ce livre, d'un caractère tout spécial, n'a pas été fait à l'occasion des récens débats sur le matérialisme, et c'est à coup sûr indépendamment de la volonté de l'auteur que les circonstances sont venues lui donner une sorte d'actualité. En l'écrivant, M. Chassang n'entendait pas faire œuvre de métaphysicien, mais de simple littérateur. Néanmoins, comme les grandes questions de métaphysique sont éternellement à l'ordre du jour, et que toute œuvre littéraire vraiment digne de ce nom suppose toujours quelque principe philosophique, ce livre, d'une inspiration spiritualiste très décidée, se trouve en corrélation avec les préoccupations du moment.

M. Chassang laisse à d'autres la réfutation du matérialisme au point de vue philosophique pur. Sa thèse est tout esthétique. Ce qu'il entend prouver, c'est que la littérature et l'art ne sont pas moins intéressés que la vie morale au triomphe des doctrines spiritualistes. De même que le matérialisme dépoétise la vie, et se fait un cruel plaisir de désenchanter l'homme en lui ôtant tout espoir, toute consolation au milieu des maux qui l'assiégent, de même il retranche impitoyablement de la littérature et de l'art ce qu'il appelle les illusions ou les mensonges, et, sous prétexte de vérité, proclamant le *réalisme*, il fait une loi aux artistes et aux écrivains de l'exprimer que ce qui est.

Les doctrines spiritualistes, au contraire, ouvrent en tous sens la vie aux nobles aspirations : elles entretiennent l'homme d'avenir et d'immortalité; elles disent au poëte et à l'artiste qu'il y a un beau idéal dont les plus belles créations humaines ne sont que de pâles reflets et sur lequel doit toujours fixer les yeux quiconque veut charmer ses contemporains vivre pour la postérité.

Après avoir, dans son introduction, développé cette donnée au point de vue général, M. Chassang en cherche la preuve dans la plus belle des littératures et dans le plus grand des arts qui aient excité l'admiration des hommes, dans la littérature et dans l'art des anciens Grecs. Pour une semblable démonstration, un ordre rigoureux et didactique était plutôt à fuir qu'à rechercher; aussi, après l'Introduction, qui expose les principes, viennent non pas des chapitres étroitement unis et méthodiquement liés, mais des études isolées qui toutes se rattachent au même sujet, s'inspirent du même sentiment et convergent au même but. Le livre a ainsi à la fois l'unité dans l'ensemble et la variété dans les parties.

C'est d'abord un traité sur ce que l'auteur appelle avec à propos le *spiritualisme populaire* chez les anciens, c'est-à-dire les croyances des Grecs et des Romains sur la destinée des âmes après la mort. Il montre que si parmi ces croyances il est des erreurs évidentes, ces erreurs reposent néanmoins toutes sur l'espoir d'une autre vie. Le culte des morts ne contient-il pas, en effet, implicitement une profession de foi spiritualiste? La dernière victoire du matérialisme serait de le supprimer, et ses adeptes devraient logiquement en arriver là; autrement, à quoi bon élever la pierre du tombeau? à quoi bon surtout entourer la tombe de respect, s'il n'y a rien derrière? Ainsi parle M. Chassang.

Suivent quatre morceaux où les doctrines spiritualistes sont particulièrement étudiées dans leurs conséquences esthétiques. « Hélène dans la poésie et dans l'art » nous fait voir comment les grands poëtes et les grands artistes grecs, avant tout épris de la beauté, l'ont toujours envisagée avec respect et n'en ont présenté que de nobles images : c'est ainsi qu'Hélène même, l'épouse coupable, est relevée par le repentir et commande l'estime en même temps qu'elle excite l'admiration.

L'étude sur « la caricature et le grotesque dans la poésie et dans l'art » expose quelles limites les Grecs ont établies à la représentation du laid. Ils admettaient le laid avec une certaine mesure dans les ouvrages écrits, ils le proscrivaient de la plastique et des arts du dessin, par cette raison que le beau seul mérite d'être représenté, et que plus on s'éloigne de la beauté idéale moins il faut produire d'impressions vives; or, les descriptions des poëtes ne peuvent jamais être aussi saisissantes que les images nées sous le crayon ou le ciseau de l'artiste :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

Avant M. Chassang, un érudit anglais avait creusé le même sujet très profondément dans un fort beau livre, qui est aussi un livre fort savant, nous voulons parler de l'*Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art*, de M. Thomas Wright, membre correspondant de l'Institut de France, etc. Pour avoir traduit et publié en français ce grand ouvrage lors de son apparition, il y a deux ans, nous ne croyons pas avoir perdu le droit de rendre un juste hommage à la science d'historien et de philosophe de son auteur. Aussi nous permettrons-nous d'indiquer l'œuvre de M. T. Wright à M. Chassang pour la seconde édition de son livre, en lui affirmant qu'il trouvera profit à sa lecture et qu'il jugera peut-être alors ce travail, si spécial et si complet, digne de quelque chose de mieux que la simple mention tronquée que nous trouvons de son titre en note de la page 217 de l'édition présente.

Revenons à notre analyse. L'étude sur la mise en scène dans le théâtre grec fait comprendre l'importance que les Grecs attachaient à cette partie de l'art dramatique, et en même temps la réserve qu'ils y apportaient. La mise en scène n'était pas pour eux un plaisir matériel, c'était, comme le dit l'auteur, un moyen de poétiser l'action en la grandissant; et s'ils n'admettaient pas une scène vide, comme celle de notre théâtre classique, ils furent toujours, grâce à leur goût et à leur culte de l'esprit, préservés de l'abus de nos pièces à spectacle.

Enfin le volume se clôt par une étude sur Pindare, c'est-à-dire sur un des plus nobles représentans de la poésie spiritualiste, sur un des plus glorieux poursuivans de l'idéal. M. Chassang s'attache et, selon nous, réussit à faire pénétrer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici par des études critiques, dans le génie et dans l'art de ce grand poëte, plus vanté qu'il n'est lu et surtout qu'il n'est compris.

Ce volume pourrait porter une double épigraphe qui en serait comme le résumé et la justification : « L'intelligence est la règle et le principe de toutes choses. » — « Ce qui peut donner du prix à cette vie, c'est le spectacle de la beauté éternelle. » Ces deux aphorismes, qui marquent d'une manière si tranchée ce qu'étaient chez les Grecs le spiritualisme et l'aspiration à l'idéal, se trouvent l'un et l'autre dans Platon, dans le *Phédon* et dans le *Banquet*; mais le premier remonte jusqu'au philosophe Anaxagore, qui compte parmi ses disciples Socrate et Périclès.

L'ouvrage de M. Chassang offre une lecture attachante. Il joint à beaucoup d'érudition le mérite d'une exposition claire et simple, qui n'exclut pas l'élégance. L'auteur, du reste, n'en est pas à ses débuts, et le public lettré a déjà su apprécier son *Histoire du Roman dans l'antiquité* et son *Apollonius de Tyane*.

OCTAVE SACHOT.

Spectacles du 30 juillet.

OPÉRA. — Relâche.
OPÉRA-COMIQUE. 7 1/2 — Maître Pathelin; la Part du Diable.
CHATELET. — Répétitions générales.
GYMNASE. 7 ./. — Amendes de Timothée; les Maris sont esclaves; les Grandes Demoiselles; Journée de Diderot; les Souliers de Bal.
TH. DU PRINCE-IMPÉRIAL. — Répétitions générales.
VAUDEVILLE. 8 ./. — L'Abîme.
VARIÉTÉS. 7 3/4 — La Belle Hélène; Garde-toi, je me garde.
PALAIS-ROYAL. 8 ./. — Mémoires de Mimi Bamboche Une Noce sur le carré.
GAITÉ. 7 1/2 — Les Fugitifs.
AMBIGU. 7 1/4 — La Prise de Pékin.
FOLIES-MARIGNY. 8 ./. — Liline et Valentin; Frac et Douillette; Vive la Ligne; l'Héritage du Postillon
CLUNY. 8 ./. — La Bohême d'Argent.
BEAUMARCHAIS. 7 1/2 — Les Voleurs d'Or.
CONCERT DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Tous les soirs, de 8 à 11 heures.
HIPPODROME. — Ballon captif et exercices équestres, tous les jours, de 2 à 8 heures.
CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Tous les soirs, à 8 h., Exercices équestres, voltige, etc.
SÉRAPHIN. — Tous les soirs à 8 h.; les dimanches, jeudis et fêtes à 2 h. Spectacle varié tous les jours.
PANORAMA DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — La Bataille de Solférino.
JARDIN MABILLE, avenue Montaigne. — Ouvert tous les soirs; Mercredi et samedi grande fête de nuit
PRÉ CATELAN. — Concert, théâtre, bal d'enfans.
PARC D'IDALIE. — Tous les mercredis Fête dansante.

Le Directeur-gérant, LEBEY.

LEBEY. — Imprimerie de la *Patrie*, rue du Croissant, 12.

=Huile de foie de morue naturelle. Méd. d'argent 1867. — 70, RUE DE RIVOLI, 70, A L'OLIVIER.

= GARANTIR contre les revers de fortune, l'héritage des veuves et des enfans, constituer des dots, assurer aux travailleurs et aux personnes âgées les pensions viagères les plus avantageuses, telles sont les principales opérations pratiquées par la CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES, à laquelle on peut s'adresser en toute sécurité. Cette Compagnie anonyme d'assurances sur la vie, autorisée par le gouvernement, possède un capital de garantie de DIX MILLIONS.

Envoi *franco* de notices et brochures.

Ecrire ou se présenter au siége social, propriété de la Société, à PARIS, 4, RUE DE LA PAIX.

— Un ancien architecte vient d'inventer un *Piano alphabétique universel* pour apprendre instantanément aux enfans la lecture, le calcul et la musique.

Il suffit d'adresser franco, 6 francs en timbres-poste, à M. Charlot, rue Lhomond, 45, pour recevoir cet intéressant et ingénieux instrument d'étude et d'amusement, qui est indispensable à toutes les mères de famille et aux maisons d'éducation.

Pour tous les avis divers, A. Olivier.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

Déclarations de faillite du 28 juillet.

Dame Reine BOYER, lingère, rue Saint-Lazare, 6. Juge-commissaire, M. Séguier; syndic provisoire, M. Dufay, rue Laffitte, 43.

BROUSSE (Antoine), loueur de voitures, impasse des Biches, 11. Juge-commissaire, M. Baudelot; syndic provisoire, M. Moncharville, rue de Provence, 40.

BOUILLON et LANSE, marchands de vins, rue Pétrelle, 26. Juge-commissaire, M. Ferry; syndic provisoire, M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66.

CHABANNES, marchand de vins, demeurant actuellement rue de la Charbonnière, 42. Juge-commissaire, M. Bouillet; syndic provisoire, M. Beaugé, rue Saint-André-des-Arts, 50.

E. CHEVALIER, entrepreneur de bâtimens, avenue de La Bourdonnaye, 59. Juge-commissaire, M. Bouillet; syndic provisoire, M. Crampel, rue Saint-Marc, 6.

GONDRAT (Modeste), gravatier, Grande-Rue, 46 (Montrouge). Juge-commissaire, M. Ferry; syndic provisoire, M. Hécaen, rue de Lancry, 9.

LOMBARD (Léon), marchand de vins et maître d'hôtel, boulevard de la Gare, 116. Juge-commissaire, M. Ferry; syndic provisoire, M. Dufay, rue Laffitte, 43.

MEUNIER (Victor-Michel), pâtissier, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 126. Juge-commissaire, M. Séguier; syndic provisoire, M. Moncharville, rue de Provence, 40.

L. MASSARDO, fabricant et marchand de pipes, passage Molière, 21. Juge commissaire, M. Bouillet; syndic provisoire, M. Sarazin, rue de Rivoli, 39.

PREINSLER père, dessinateur pour étoffes, rue du Faubourg-Poissonnière, 46. Juge-commissaire, M. Séguier; syndic provisoire, M. Bourbon, rue Richer, 39.

PLOCQ (François), serrurier, passage du Hérisson, 19 (Montmartre). Juge-commissaire, M. Séguier; syndic provisoire, M. Bourbon, rue Richer, 39.

ROUDON, marchand de nouveautés, rue des Fossés-Saint-Bernard, 18. Juge-commissaire, M. Dommartin; syndic provisoire, M. Barboux, rue de Savoie, 20

THEVENET (Joseph), cafetier-limonadier, rue de Lyon, 12. Juge-commissaire, M. Séguier; syndic provisoire, M. Batterel, rue de Bondy, 7.

WATRIN (Nicolas), marchand de charbons de terre, boulevard Mazas, 92. Juge-commissaire, M. Ferry; syndic provisoire, M. R. Gridon, boulevard de Magenta, 75.

OTTO PROEB TING, comm. en comestibles, rue Vieille-du-Temple, 48; puis boulevard du Prince-Eugène, 184, et actuellement sans domicile connu. Juge-commissaire, M. Bouillet; syndic provisoire M. Barboux, rue de Savoie, 20

Assemblées de créanciers du 31 juillet.

10 heures. — Buisson et Ce, synd. — Veuve Raynal, dito. — Bieuz, dito. — Millery dito. — Lemoine, dito. — Bourquin, vérif. — Lemesle, dito. — Bruner, clôt. — Leymarie, dito. — Drège, 2e affirm. — Delcambre, redd. de c.

11 heures. — Périé, synd. — Carvalho et Ce, clôt. — Carvalho personnellement, dito. — Boutt, affirm. — Lemasson, 2e affirm. — Creux, dito.

Midi. — Marc Fournier et Ce, clôt. — Marc Fournier personnellement, dito. — Paris et Ce, dito. — Berry, affirm. — G. Verley, conc. — Serremilles, redd. de c. — Deffontes et Foucault, dito. — Soulard, dito.

1 heure. — Ganes, synd. — Petit, vérif. — Gerderès, dito. — Dlle Brouillard, 2e affirm. — Molière, conc. — Daguer, reddition de comptes.

2 heures. — Adamiste, synd. — Braskamp-Reis, clôt. — Perrin dit Dumaine, dito. — Lefèvre jeune, dito. — Fabie Feste et Ce, dito. — Durlau, dito. — Deroy, 2e affirm. — Leubel, affirm. — Lemaire, redd. de c.

Publications de Mariages

ENTRE :

M. Labre, contre-maître mécanicien, rue Rollin n. 41, et Mlle Chollet, rue de Fourcy 6. — M. Rouvert, fumiste, rue St-Jacques, 237, et Mlle Donot, rue Oberkampf n. 10. — M. Martin, négociant, rue Hautefeuille 1, et Mlle Ristelbueher, rue Say 6. — M. Rif, négociant, rue Cassette n. 17, et Mlle Rif, même rue. — M. Dufayot de la Maison-Neuve, ingénieur civil, rue de Vaugirard 49, et Mlle Gérard de Melcy, au château de Chéhery (Ardennes). — M. Boutelier, chocolatier, rue Taranne 19, et Mlle Loas, même rue. — M. Vottier, rue de l'Ecole-de-Médecine 1, et Mlle Provost, à Arcueil. — M. Garnier, employé au télégraphe, rue des Grands-Augustins 55, et Mlle Everat, même rue. — M. Bertin, charpentier, rue Mazarine 28, et Mlle Le Goff, rue Feydeau 7. — M. Butet, propriétaire, rue St-Dominique-St-Germain 167, et Mlle Plou, rue Saladou n. 22. — M. Reure, employé au Crédit foncier, rue de Varenne 67, et Mlle Moirand, rue Mouton-Duvernet 1. — M. Landau, employé, rue Vanneau 22, et Mlle Allamassey, boulevard Mazas n. 55. — M. Hinzelin, employé au gaz, rue du Bac, n. 142, et Mlle Vougnon, même rue. — M. Massart, maître d'hôtel, boulevard Haussmann 54, et Mlle Schrever, rue Saint-Dominique, 61. — M. Muyer, maître d'hôtel, rue d'Anjou-St-Honoré 4, et Mlle Lion, rue du Fg-St-Honoré 54. — M. Gautier, rue de Suresnes 31, et Mlle Pintard, galerie de Cherbourg, n. 20. — M. Boulanger, employé, rue du Fg-Saint-Honoré 106, et Mme veuve Rommetin, à Cambrai. M. Labitte, chemisier, rue N.-D.-de-Lorette 6, et Mlle Ledru, rue du Fg-St-Martin 199.

Inhumations du 28 juillet.

1er arrondissement. — Mme Petel, 40 ans, rue des Prêcheurs n. 14. — M. Pillon, 37 ans, avenue Victoria 14. — M. Trechet, 44 ans, rue St-Germain l'Auxerrois 44.

3e. — M. Sarron, 42 ans, rue des Vertus 20.

4e. — Mlle Drouet, 38 ans, rue des Rosiers 4.

6e. — M. Cartro y Parra, 29 ans, rue des Beaux-Arts 13.

7e. — M. Wagner, 46 ans, rue Surcouf 3. — Mme Guérard, 45 ans, rue Traverse 11.

8e. — Mlle Forss, 16 ans, avenue de la Reine-Hortense 29.

9e. — Mme Desgrais, 68 ans, rue de Clichy 37. — M. de Chambure, 68 ans, rue Joubert 30.

10e. — Mme Goutenoire, 21 ans, rue des Marais n. 52.

11e. — Mme Wacquez, 65 ans, rue du Faub.-du-Temple 52. — Mme Kœnig, 55 ans, rue du Fg-St-Antoine 127.

12e. — M. Parceint, 64 ans, rue de Charonne 9. — M. Jung, 19 ans, rue Lenoir 9. — Mme Fernier, 38 ans, ruu du Rendez-Vous 44. — Mlle Deheurle, 40 ans, rue de Reuilly 1.

13e. — M. Schwind, 59 ans, avenue d'Italie 103.

Librairie — Publications diverses

STÉNOGRAPHIE-DUPLOYÉ
Ecriture plus rapide que toute autre, s'apprenant, *sans maître*, en quelques heures. *Se lisant comme l'écriture ordinaire.*
6E EDITION, TIRÉE A 20,000! in-8° de 80 pages, *franco* : 3 fr.
« *Votre sténographie est un chef-d'œuvre.* » Louis HERVÉ, professeur de sténographie.
« *Votre livre tient*, ET AU DELÀ, *tout ce qu'il promet.* » H. DE BENOIST, lieut. au 1er cuirassiers.
« *Je préfère votre méthode* A TOUTES LES AUTRES. » ROSSET, prof. gd Sém., *auteur* d'une Sténog.
Pl